LEGENDE

LIMITE DE ZONE

LIMITE DE SECTEUR

EMPLACEMENT RESERVE

ESPACE BOISE CLASSE

ELEMENTS PAYSAGERS A PROTEGER

LIMITE SITE ARCHEOLOGIQUE

a) Bourg de Plaimpied: église du XIé siècle classée Monuments Historique, presbytère inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques.
b) Site Gallo-romain
c) 2 sites gallo-romains précoces.
d) Enclos (protohistorique).
e) 3 sites gallo-romains (Haut-Empire)
f) Voie gallo-romaine Bourges-Drevant.
g) Petite villa gallo-romaine.
h) Petit bâtiment carré gallo-romain.
i) Bourg de Givaudins : église du XIé siècle.
j) Enclos quadrangulaire (antique ou protohistorique).
k) Bâtiment dans un enclos quandrangulaire; gallo-romain.
l) Village attesté du XIIIé siècle, ancien Vicus gallo-romain.
m) Enceinte circulaire protohistorique.
n) Ancienne maladrerie attestée du XIIé siècle.
o) Aqueduc gallo-romain.
p) Inhumations gallo-romaines

LIMITE DE SECTEUR AFFECTE PAR LE BRUIT D'UNE INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT TERRESTRES
(arrété Préfectoral du 17 avril 2001

PLAFOND DES HAUTEURS
en mètre au faîtage ou à l'acrotère des superstructures

Bâtiments agricoles ou ensembles des bâtiments présentant un intérêt architectural ou patrimonial, pouvant faire l'objet d'un changement de destination dés lors que celui-ci ne compromet pas l'exploitation agricole.

Légende des zones et secteurs du P.L.U

Zone Ua : centre bourg
Zone Ub : extension du centre ancien et hameau de Givaudins
- secteur Ube : quartier de la "Forêt"
Zone Uc : zone d'activités et de loisirs du Porche
- secteur Ucl : réservé aux activités de loisirs et d'habitat, lié à l'activité de loisir
Zone Ul : zone réservée pour l'accueil d'activités de sports et de loisirs
Zone 1AU : zone à urbaniser en priorité
- secteur 1AUb1 du Four à Chaux
- secteur 1AUb2 de la jambe levée
- secteur 1AUb3 du Champ Perdu
- secteur 1AUbe de "la Forêt"
- secteur 1AUbc du Porche
Zone AU : zone à urbaniser
- secteur AUb
Zone A : zone agricole
Zone N : zone naturelle et forestière
- secteur Nc réservé aux carrières ballastières
- secteur Nh où la restauration, l'extension mesurée, la réhabilitation et le changement de destination des bâtiments existants sont autorisés
- secteur Nha où, en plus des dispositions du secteurs Nh, quelques constructions neuves sont autorisées.
- secteur Nl réservé pour des activités sportives, de loisirs et de tourisme, autour du lac d'Auron
- secteur Nla réservé pour des activités de loisirs et de tourisme de plein air

ESPACES SENSIBLES, SECTEURS A RISQUE

RETRAIT/GONFLEMENT DES ARGILES - ALEA FAIBLE
Extrait de la cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles dans le département du Cher, réalisée par le BRGM

DEPARTEMENT DU CHER

COMMUNE DE
PLAIMPIED-GIVAUDINS

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION

PLANCHE SUD-Après Modification

Echelle 1/5000e

Jean-Pierre LOURS
Urbaniste O.P.Q.U.
Architecte D.P.L.G.
D.E.A. analyse & aménagement
06 . 08 . 42 . 83 . 12

Eve PELLAT PAGE
Urbaniste Géographe
Formation A.E.U
C.E.A.A. Patrimoine
Membre Junior SFU
06 . 12 . 70 . 05 . 23

Yves MORLAND
Architecte D.P.L.G.
D.E.A. analyse & aménagement
06 . 08 . 41 . 33 . 25

MODIFICATIONS :

302bis

Décembre 2009

REVISION PRESCRITE EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 2002
PROJET DE P.L.U. ARRETE EN DATE DU 24 JUIN 2004
APPROUVE EN DATE DU 24 FEVRIER 2005
MODIFIE EN DATE DU

Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture Tél.02.47.05.23.00 - Fax.02.47.05.23.01
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 8100 e, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - régional S 1155, Courriel : BE-AUA@wanadoo.fr
Siège : 69, rue Michel Colombe - 37000 TOURS - Agences : Bât 640 Zone aéroportuaire, 36130 DEOLS et 1, rue Guillaume de Varye 18000 BOURGES